

Selon l'Article 18 de l'Arrêté du 7 mars 2012 : les installations, les boîtes de branchement et d'inspection doivent être fermées en permanence et accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle.

CESSION IMMOBILIERE **POUR VENTE D'UN BIEN CONSTRUIT**

Prise de rendez-vous pour visite de diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif exclusivement

DEMANDEUR :

Nom :

Prénom :

N° téléphone :

N° portable :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Référence cadastrale :

Adresse de l'installation à visiter (si différente de celle indiquée ci-dessus) :

.....

Nom et adresse de facturation (propriétaire, notaire) :

.....

.....

Date :

Signature :

Merci de remettre ce formulaire à la CC de La Brie Nangissienne

Montant de la redevance Cession Immobilière (à régler auprès de la trésorerie de Provins) :

190,22 € TTC pour un logement d'habitation

242,06 TTC pour un établissement autre que domestique < 10 équivalents-habitants

380,30 TTC pour un établissement autre que domestique > 10 équivalents habitants